

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à JP SIMON - G. MICHELY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE- J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS - S. LABROUSSE donne pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre SIMON

OBJET : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE L'AILAN POUR LA PERIODE DU 08/11/17 AU 02/11/18

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature (AILAN),

CONSIDÉRANT que le versement de la participation communale autorise le bénéfice d'une aide venant en déduction des factures faites aux parents d'enfants castelnoviens, au regard du nombre de présence réelle des enfants,

CONSIDÉRANT les listes établies par l'AILAN des enfants ayant fréquentés le centre de loisirs pour la période du 8 novembre 2017 au 2 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ De participer financièrement aux activités de centre de loisirs organisées par l'AILAN pour les usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence réelle pour l'accueil de loisirs, à hauteur de 3 € par enfant par jour de présence réelle le mercredi,
- ✓ D'attribuer une participation à l'AILAN de 7 261,00 € pour la période considérée,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux versements de ces participations.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE